



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT RV-2020-20-10

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville le 9 mars 2020 :

Règlement RV-2020-20-10 établissant un programme d'aide pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie

Ce règlement a pour objet d'établir un programme d'aide destiné à certaines personnes qui résident sur le territoire de la ville pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le 10 mars 2020

La greffière

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, avocate